

MAINTIEN EN EMPLOI D'UN TRAVAILLEUR HANDICAPÉ PSYCHIQUE PRÉSENTANT UNE TENDINOPATHIE : CONDITIONS DE RÉUSSITE DE LA MISE EN PLACE D'UN EXOSQUELETTE

Dr Collomb - c.collomb@agestra.org (Médecin du travail), Mme CHARVET (Infirmière en santé au travail) et Mme BOUZERAA (Ergonome)

CONTEXTE

- > Accroissement d'activité d'un site de restauration collective
- > Salarié de 45 ans présentant un déficit de développement intellectuel, affecté en sortie de machine à laver
- > Apparition de douleurs au niveau de l'épaule droite
→ tendinopathie calcifiante sans indication opératoire



ETUDE DE POSTE

- > Réalisation par l'ergonome d'AGESTRA
- > Mise en évidence des contraintes suivantes :

Encombrement de l'espace de travail

Élévation des membres supérieurs au-dessus de la zone de confort

Profondeur de prise

Flexion du rachis

- > Aménagement spatial en association avec la direction du site et la chargée de mission maintien en emploi de l'entreprise
- > Aménagement insuffisant : poursuite de la réflexion et proposition par l'entreprise de mettre à disposition du salarié un exosquelette membres supérieurs

EXOSQUELETTE

Dispositif d'assistance physique léger et intuitif : Hapo front

- > Soulagement des épaules et des coudes lors des tâches répétitives "bras devant soi"
- > Réduction de la pénibilité
- > Conservation d'une grande liberté de mouvement par l'opérateur pas d'entrave dans l'exécution des tâches
- > Très léger – installation simple et rapide



RÉUSSITE DE LA MISE EN PLACE

Activité dans le respect de la gestuelle du salarié

- > Présentation de l'équipement et de son intérêt au salarié par le médecin et l'infirmière
- > Utilisation de supports vidéo (mise en place & plusieurs situations de travail réelles)
- > Temps d'échange pour répondre aux questions
- > Equipe médicale à disposition du salarié à tout moment
- > Essai de matériel en situation avec le fournisseur en présence de l'équipe médicale

Entourage professionnel

- > Information par l'équipe médicale du salarié de l'action envisagée
- > Action d'information et de sensibilisation au handicap par la chargée de mission handicap de l'entreprise auprès des collègues de travail et de l'encadrement

Environnement physique de travail : prise en compte de la modification spatiale induite par l'équipement pouvant conduire à des incidents matériels et physiques

- > Problème de frottement contre une étagère retrouvé lors de l'essai (voir photo)
- > Notion sous-estimée : non prise en compte du déplacement du salarié en dehors de son poste de travail : endommagement du matériel lors d'un **accroc dans une poignée de porte** avec comme conséquence **une angoisse importante du salarié** quant à la poursuite de l'aménagement

Accompagnement lors de la mise en place

- > Courte période d'entraînement à la mise en place de l'exosquelette en présence de collègues et de l'encadrement ainsi que de l'équipe médicale
- > Reprise du travail à temps partiel thérapeutique
- > Suivi par l'équipe médicale de santé au travail :
 - > Infirmière sur site pendant l'activité
 - > Médecin lors de consultations
 - > Médecin et infirmière sur site pour une validation à distance de la mise en place

Comment favoriser la réussite de sa mise en place?

BILAN DE L'ACCOMPAGNEMENT

- > **Acceptation totale** voire fierté du salarié
- > **Bienveillance** de l'entourage professionnel
- > **Diminution** des contraintes biomécaniques
- > **Reprise** à son temps de travail habituel
- > **Absence de symptomatologie** douloureuse et de signes de rejet de l'équipement à distance de la mise en place



CONCLUSION

- > **Spécificité de cet aménagement** : nécessité de ne pas bouleverser les repères et modes opératoires du salarié. Le matériel respecte le geste professionnel du salarié tout en limitant les contraintes biomécaniques au poste
- > **Intégration du collectif** à ce déploiement facilitant son acceptation
- > **Prise en compte insuffisante des déplacements** du salarié équipé de l'exosquelette dans l'environnement de travail.

Cette expérience montre la nécessité d'un important travail d'accompagnement en amont puis régulièrement lors de la mise en place d'un exosquelette pour permettre le maintien en emploi d'un salarié avec un handicap psychique.